Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1966)

Heft: 63

Artikel: Recherche scientifique et pédagogie

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1029427

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La réforme fiscale

(Suite de la page 3)

Les mesures prises sont aujourd'hui insuffisantes. Les forfaits subsistent; les concordats sont mal appliqués ou insuffisamment généralisés. C'est pourquoi il devrait être prévu qu'en ce qui concerne les gros revenus, les accords passés par une majorité de Cantons (sur les limites de la progression par exemple) devraient avoir, à leur demande, force obligatoire pour tous par décision de la Confédération; c'est le vieux principe appliqué dans notre législation sur le travail; la Confédération n'intervient que pour empêcher les gâche-salaires de sévir. Elle fera de même pour empêcher les Cantons flatte-fortune de saboter les efforts des autres.

Urgence des réformes

Malgré la longueur de cet article, nous n'avons pu entrer dans les détails, discuter point par point, parler de la péréquation financière intercantonale, etc. Il ne s'agit que d'une introduction approximative. On nous objectera que de tels projets soulèvent de si empêtrantes difficultés qu'on ne peut songer à les introduire avant longtemps. En fait il s'agit d'un problème politique. Cette réforme, certes, n'est/pas possible demain, mais elle peut être réalisée lors de la prochaine législature, à condition qu'on réserve la notion d'urgence pour activer les réformes profondes et non pas pour faire passer, au nom de la raison d'Etat, les palliatifs immédiats. Les exigences de notre développement et la pression de l'Europe nous obligent à agir. Aussi pour imposer ces réformes, il faut refuser d'abord toutes les mesures provisoires, tant que l'accord n'aura pas été arraché sur un programme minimum. En disant non à l'actuelle politique de droite, en bloquant le système, la gauche peut manier le forceps de cet accouchement.

Or le projet que nous mettons aujourd'hui en discussion nous semble capable d'intéresser, pour une discussion préalable, une majorité politique future qui grouperait: la gauche, les fédéralistes pour qui le fédéralisme n'est pas défense des privilèges, et ceux qui veulent adapter notre pays à l'évolution européenne.

Annexe

Comment calculer la TVA

Dans une excellente étude de la Banque populaire suisse (janvier 1965) sur « Les impôts et la concurrence dans les échanges internationaux », un schéma illustre par un exemple numérique la différence entre la calculation de l'impôt sur le chiffre d'affaires et celui de l'ICHA. Le taux supposé est de 10 % dans les deux cas. Dans le système TVA, de manière pratique, on prend le 10 % du prix de vente, mais comme on ne paie pas l'impôt précédent, on déduit le 10 % du prix d'achat.

Stade économique	Prix de produit (en Fr.)	Impôt de 10 % sur le commerce de détail système ICHA	Taxe de 10 % sur la valeur ajoutée (impôt calculé) sur le prix brut après déduction de l'impôt précédent) système T.V.A.
Importation			
de l'acier	50	0	5.— (aucune charge anté- rieure)
Fabrication			
intermédiaire Finissage	125	0	7.50 (12.50 ./. 5.—)
technique	325	0	20.— (32.50 ./. 12.50)
Commerce	400	0	7.50 (40.— ./. 32.50)
de gros Commerce	400	U	7.50 (40.— ./. 52.50)
de détail	600	60	20.— (60.— ./. 40.—)
Charge fiscale globale		60	60.—

Imaginons qu'une société concurrente de finissage technique livre des produits plus chers de 100 francs. Elle paiera 10 francs de plus d'impôts; certes, elle les incorporera à son prix de vente, mais son incapacité concurrentielle sera soulignée par l'impôt.

Ajoutons que si la T.V.A. est un système remarquable, l'application française n'est pas exempte de critiques: Non exonération des denrées de première nécessité.

Enfin, nous tenons à rappeler les articles de M. Oulès, professeur à l'Université de Lausanne, sur l'impôt à la dépense. La création d'un tel impôt, à l'exclusion de tout autre, paraît aujourd'hui encore utopique, en revanche les considération économiques sur les investissements, l'épargne et l'impôt écrites avant 1960 ont été remarquablement confirmés par les événements. Se référer aux deux articles suivants: « Revue économique et sociale », juillet 1959 et « Revue de droit administratif et fiscal », octobre 1958.

Contre l'encyclopédisme de l'enseignement

A Caen, un colloque a réuni des professeurs d'universités français de haut renom, des proviseurs, des pédagogues. Une série de résolutions ont été votées. Elles révèlent une intéressante évolution des esprits. Nous en ¹donnons quelques extraits d'après le compte rendu du « Monde » (16.11.1966).

D. P.

Programme

Ayant pris conscience que la principale plaie de notre enseignèment secondaire tient à ses prétentions encyclopédiques, les participants ont approuvé les suggestions du doyen de la faculté des sciences de Paris. M. Zamansky:

de Paris, M. Zamansky:
« Il faut donner aux enfants quelques bases solides mais modestes, c'est-à-dire que les programmes doivent être réduits mais exigibles. Il faut apprendre aux enfants à organiser leur travail. Nous proposons d'établir la semaine de quarante heures pour les élèves du second degré, de réduire de 30 à 50 % le volume actuel des programmes de toutes natures.

» L'ensemble des programmes du premier et du second degré devraient être établis par des commissions d'hommes indépendants des spécialités et comportant obligatoirement des membres de l'enseiquement supérieur. »

Cette dernière phrase démontre la volonté des universitaires scientifiques de ne plus voir confier l'élaboration de ces programmes aux seuls inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire, dont le culte étroit de leur discipline fut vivement critiqué à Caen.

Baccalauréat

Pour combattre l'encyclopédisme, aggravé dans certains cas par la réforme du second cycle (obligation de deux langues vivantes dans toutes les sections non techniques, nouvelles matières dont l'introduction n'est pas compensée par des suppressions d'égale importance), le colloque a suggéré une solution radicale: le choix de quatre matières.

Il a estimé qu'il valait mieux que l'élève moyen en assimile bien quatre que d'avoir des teintures d'une palette trop étendue de disciplines.

Mieux encore

Ajoutons que l'insuffisance de la formation pédagogique des enseignants fut au centre des discussions. Tous en signalèrent l'importance; mais la critique fut appliquée aux professeurs de l'Université eux-mêmes et par eux-mêmes.

Parmi les étonnantes surprises, relevons que les syndicats d'enseignants votèrent un rapport prévoyant « une mise à jour obligatoire des connaissances pour tous les enseignants. »

Une enquête intéressante

L'Institut suisse d'opinion publique (ISOP) se livre depuis 1960 à d'utiles sondages sur le coût de la vie. Il ne remet pas en question l'indice officiel, mais s'efforce de déterminer l'indice psychologique du coût de la vie, c'est-à-dire la manière dont subjectivement les personnes interrogées ressentent la hausse. Les impressions suivent toujours fidèlement les hausses réelles; mais, depuis 1962, et surtout 1964, elles l'amplifient considérablement; l'indice psychologique, en 1965, en 1966 grimpe beaucoup plus vite, toujours plus vite que l'indice officiel.

Le climat que le Conseil fédéral voulait créer par ses arrêtés de lutte contre le renchérissement n'est pas celui qu'il espérait. Dans les deux lignes divergentes d'un graphique, l'échec d'une politique est évident.

Une grande banque va encourager le petit crédit

Par conférence de presse au début du mois de novembre, la Banque populaire suisse a fait savoir qu'elle allait se lancer dans les opérations de petit crédit. Il faut entendre par là l'octroi d'avances jusqu'à 10 000 francs. Si l'on en croit l'exposé du directeur général Arnold Voegelin, il s'agira le plus souvent de crédits à la consommation, où la banque interviendra en lieu et place du fournisseur.

Le professeur Stocker s'est efforcé de démontrer que la vente à crédit ne stimulait pas l'inflation. Les Suisses sont si peu endettés, déclara-t-il, comparés aux Américains. Nous disposons d'une marge suffisante. Il ne précisa pas que si l'on tient compte des dettes hypothécaires, la Suisse est un des pays à très fort endettement, supérieur à celui des Etats-Unis. Mais ce sont là discussions d'économistes. Ce qui est surprenant en revanche, c'est de voir le même homme prêter, simultanément, son autorité à la Confédération pour qu'elle sabre au nom de la lutte antiinflationniste et de l'équilibre financier dans le poste de ses subventions, coupant les subsides même à des institutions d'utilité publique, et prêter son autorité à la Banque populaire suisse pour lui permettre de se lancer dans le petit crédit sans avoir la mauvaise conscience de pousser à l'inflation.

Recherche scientifique et pédagogie

Le Fonds national suisse de la recherche scientifique a publié son rapport annuel (1965). Il se feuillette avec intérêt. La diversité et parfois aussi la gratuité des travaux (mais ce n'est pas une critique) étonne. Mais nous avons constaté une fois de plus la pauvreté de la recherche pédagogique. Nous n'avons pointé que quatre travaux pour toute la Suisse romande. Trois à Neuchâtel (sous la direction des professeurs Müller et Cardinet) qui portent sur :

- les conditions de l'efficacité des petits groupes;
- les effets d'une information professionnelle systématique sur les motivations professionnelles des adolescents;
- sur quelques déterminismes affectant les réserves de compétence dans le canton de Neuchâtel.

Un travail à Genève (J. Dubosson) qui porte sur la psychopédagogie de la lecture et de l'orthographe chez les enfants normaux et les enfants arriérés. Rien à Lausanne. Rien!